EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260320-20260301A-DE

Nombre de membres :	
en exercice	19
présents	16
votants	18

L'an deux mille vingt-six,
Le 20 mars à 18 heures 30,
le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026.

Présents : Pierrick Le Boterff, Valérie Richard, Nicolas Simon, Thérèse Clément, Denis Jannot, Mathilde Mainguet, Aiesha Greenfield, Mickaël Rio, Delphine Ollivier, Aurélien Ridé, Nicolas Roussel, Mathilde Dumontet, Émilie Texier, Kevin Dedieu, Camille Rouxel, Loïck Jeannenot.
Absents excusés : Jérémy Ryo (pouvoir Thérèse Clément), Manon Pelote (pouvoir Mathilde Dumontet).
Absents : Vincent Hallier.
Secrétaire de séance : Valérie Richard.

Délibération numéro : 20260301A
Objet : Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 5 mars 2026.

- Vu l'article 78 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- Vu l'ordonnance n° 2021-1310 en date du 7 octobre 2021 « portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements » ;
- Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le maire propose à l'Assemblée l'adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal précédente en date du 5 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal de la réunion du 5 mars 2026.

Ce procès-verbal est signé en la présente séance par le maire et le secrétaire de la séance du conseil municipal en date du 5 mars 2026.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance
Valérie Richard

Le Maire,
Pierrick Le Boterff.

MAIRIE de SAINT-VINCENT-sur-OUST
56 (Morbihan)